

Mardi de la FFN

La prophylaxie et la préparation physique du nageur

Mardi 08 novembre 2022

Lieu : FFN – Clichy

Volume horaire : 6h
(10h-17h)

Nombre de places : 15

Intervenant :

Serge LESCARBOTTE,
préparateur physique CNO St
Germain en Laye





L'intégration psychomotrice à la préparation physique du nageur comme outil de prévention des blessures et gestion du stress.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de mettre en œuvre les compétences liées à la prophylaxie du nageur.



MODALITÉS

- Volume horaire : 6 heures
- **Formation mise en place à partir de 5 inscrits et limitée à 15 personnes.**
- Prérequis : Pas de prérequis.
- Public visé : Entraîneurs de clubs, athlètes, coachs sportifs, encadrants du sport, élus dirigeants, licencié FFN
- Modalité d'évaluation : Auto évaluation en début et fin de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION

- *Définition de la prophylaxie*
- *Observation du corps dans une dynamique psychomotrice*
- *Repérages des contraintes sensorimotrices du nageur de compétition (équilibre, coordination, propulsion, endurance, force, vitesse...)*
- *Troubles musculosquelettiques et stress liées à la discipline*
- *Séances types de renforcement musculaire et de gestion du stress par la cohérence cardiaque : présentation et pratique*



DATES ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

Mardi 08 novembre 2022

De 10h00 à 17h00 (accueil possible à partir de 9h30)

Volume horaire de la formation : 6 heures

Lieu : Fédération Française de Natation - 104 rue Martre, 92583 CLICHY Cedex
Metro ligne 8 station Mairie de Clichy



INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Formation mise en place à partir de 5 inscrits et limitée à 15 personnes

Lien d'inscription : <https://forms.gle/9fa8aRj4oeqokgrz6>

Je m'inscris à la formation



Date limite d'inscription : mercredi 02 novembre 2022



MÉTHODES MOBILISÉES

Support visio, échanges et partage d'expériences

INTERVENANT :

- **Serge LESCARBOTTE** : Préparateur Physique-CNO St Germain en Laye, Psychomotricien Libéral - MSP Poissy.



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de proposer des ateliers de préventions des blessures et de gestion du stress,
- Être capable d'identifier les déficits posturaux et de proposer des remédiations,



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

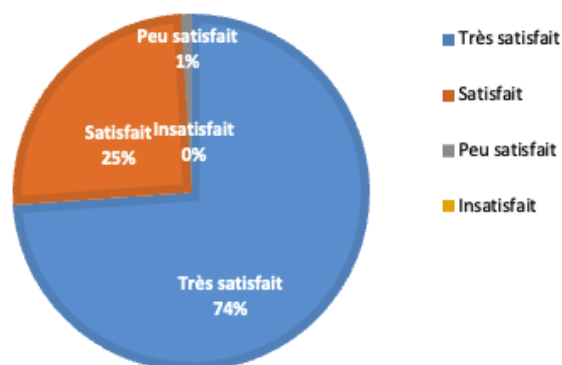
Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)

Taux de satisfaction : 99%



€ COÛT DE LA FORMATION

	Participants
Frais pédagogiques	190 €
Frais d'inscriptions	20 €
TOTAL	210 €
Frais de restauration	Déjeuner du 08/11 pris en charge par la FFN

Les frais d'hébergements et de déplacements restent à la charge du stagiaire.

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour :
- les salariés

Si paiement par virement bancaire : joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr
Pour une demande de financement auprès de l'AFDAS : Privilégier le remboursement de la formation au club et transmettre un chèque de 210€ (frais pédagogiques + frais d'inscriptions) non daté à l'ordre de l'INFAN-FFN (adresse postale : Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex).
Le chèque ne sera encaissé qu'en fin de formation.

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC		Crédit Industriel et Commercial			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	3006	6107	8100	0203	8330 307
			CMCIFRPP		
Domiciliation CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87			Titulaire du compte (Account Owner) INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel



CONTACTS

Référent pédagogique : Serge LESCARBOTTE, Mail : sergelescarbotte@gmail.com

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr, Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Cette formation pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.

Suite de parcours :

- Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toutes disciplines, CAF... »)



ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit, préciser MARDI FFN prophylaxie + NOM DU PARTICIPANT).
3. Si vous procédez à une demande de prise en charge de la formation auprès de l'AFDAS, merci de nous faire parvenir un chèque du montant total de la formation (non daté) à l'ordre de l'INFAN-FFN et de privilégier une demande de versement AFDAS directement à votre club / structure afin de nous régler la formation par virement dès que possible. Le chèque ne sera encaissé qu'en fin de formation.
4. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
5. Quelques jours avant la formation, réception de votre convocation + le devis (si un devis a été demandé).
6. Jour J de la formation.
7. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation



Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr

INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : infan@ffnatation.fr

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51